

mars 2025



Guide du crédit

Tout ce qu'il faut savoir



meia

Information sur le crédit



Choisir le prêt adapté à votre projet

Vous avez des projets en tête et besoin d'un crédit ? Pour chaque type de projet vous trouverez un financement adapté et un crédit qui répond à vos attentes. Meia vous propose, dans ce guide du crédit, de passer en revue les possibilités qui s'offrent à vous.

Les points de comparaison

Quel que soit le type de crédit qui vous sera proposé, deux critères sont à analyser : le TAEG et le coût total du crédit.

Définition en 4 points

- ◆ C'est une somme d'argent (capital) mise à votre disposition pour réaliser vos projets.
- ◆ Ce capital est prêté sur une période (durée) déterminée au moment de la souscription du crédit.
- ◆ Ce capital prêté est remboursé par des échéances mensuelles (mensualités).
- ◆ Les mensualités comprennent le remboursement du capital et le paiement des intérêts.

1 TAEG

Taux Annuel Effectif Global

Il s'agit du taux appliqué à votre emprunt. Il peut être fixe ou révisable selon le type de crédit que vous choisirez. Le TAEG prend en compte tous les frais liés au financement du projet (frais de dossier éventuels, frais d'assurance...).

2 Coût total du crédit

Il se calcule en tenant compte de l'ensemble des frais à payer dans le cadre d'un emprunt. Il tient compte du montant des intérêts sur la durée totale du prêt ainsi que les éventuels frais de dossiers ou d'assurances.

Les crédits à la consommation



Le Prêt Personnel

Il s'agit d'un crédit qui a été contracté pour le financement d'un projet ou d'un bien identifié (auto, moto, travaux...). Vous remboursez chaque mois une partie du capital ainsi que les intérêts associés au montant emprunté. Les mensualités de remboursement sont fixes, tout comme le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) : quand vous signez votre contrat de crédit, vous connaissez donc à l'avance le montant mensuel de vos remboursements (intérêts compris) ainsi que la durée de votre prêt.

Le Crédit Renouvelable

Ce crédit n'est pas lié à l'achat d'un bien particulier, vous n'avez donc pas besoin de fournir de justificatifs d'utilisation à l'organisme financier auquel vous faites appel. Selon vos revenus et charges déclarés, une somme d'argent est mise à votre disposition. Au fur et à mesure de vos remboursements, vous reconstituez votre capital de départ que vous pouvez réutiliser selon vos besoins.

Ce crédit à la consommation est particulier et présente une réglementation bien spécifique : il existe des tranches d'emprunt qui limitent votre durée de remboursement en fonction du montant emprunté. Cette formule de crédit vous donne de la souplesse dans la gestion de votre trésorerie, mais nécessite néanmoins une bonne gestion financière.



Une question ? On vous écoute.

du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h

0 811 360 027

Service 0,06 € / min
+ prix appel



**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Arkéa Financements & Services, SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 210 000 000 € RCS Brest B 338 138 795. Siège social : 335 rue Antoine de Saint-Exupéry - 29490 GUIPAVAS. Société de courtage d'assurances, n°Orias 07 019 193 (vérifiable sur www.orias.fr).

meia

meia est une gamme de solution de financement développée par  ARKEA
FINANCEMENTS & SERVICES